



# École au Trésor-du-Boisé

3925 Claude-Henri-Grignon  
St-Laurent (Québec) | H4R 3K2

Téléphone : 514 748-4609

<http://www.csmb.qc.ca/tresor-du-boise>



## L'ENVOLÉE DE MARS

En espérant que la relâche a permis aux petits et aux grands de faire le plein d'énergie pour la dernière étape de l'année qui nous le rappelons, compte pour 60 % dans le bulletin final!

### À LA UNE...

#### **COVID-19 RECOMMANDATIONS DES AUTORITÉS DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC**

La situation relative au COVID-19 (coronavirus) ayant évolué au niveau mondial, il nous apparaît nécessaire, en ce retour de la semaine de relâche, de faire le point pour notre organisation. Le 7 février dernier, la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSPM) vous a adressé une lettre. L'organisme nous confirme que les informations demeurent valides et actuelles dans un contexte montréalais et l'Agence de la santé publique du Canada évalue le risque comme étant faible pour le Canada. Les autorités de santé publique du Québec ont fait un rappel des mesures à prendre au retour d'un voyage à l'étranger. Nous vous demandons d'en prendre connaissance et d'encourager vos enfants à mettre en pratique ces actions par souci de prévention. En terminant, nous vous invitons à consulter la page web du gouvernement du Québec consacré au sujet. Des informations complémentaires s'y trouvent. Pour de plus amples informations sur le COVID-19, vous êtes invités à composer le 1 877 644-4545. Soyez assurés que nous appliquons les recommandations émises par les autorités de santé publique du Québec. Dans l'éventualité où des mesures additionnelles seraient préconisées par les organismes-experts, celles-ci seront également déployées dans nos établissements. La sécurité des élèves et des membres de notre personnel demeure notre priorité.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Dominic Bertrand  
Directeur général

#### **SERVICE DE GARDE**

Les parents n'ayant pas procédé à l'inscription de leur enfant sur «Mozaik parent» recevront le formulaire papier à cet effet pour la mi-avril. D'ici la fin du mois de mars, tous les parents ayant inscrit leur enfant pour 2020-2021 recevront un courriel confirmant l'inscription. Il sera important de vérifier l'information qui a été reçue et de communiquer avec Mme Geneviève Lemay Lapointe s'il y a une erreur.

### **ABSENCE POUR VOYAGE (RAPPEL)**

Plus que jamais des parents nous demandent l'autorisation pour un congé-voyage. Nous ne pouvons pas autoriser ce type de demande puisqu'il est prévu à l'article 16 du régime pédagogique que l'année scolaire est constituée d'au moins 180 jours d'école.

Extrait du Régime pédagogique :

*16. Le calendrier scolaire de l'élève comprend l'équivalent d'un maximum de 200 journées dont au moins 180 doivent être consacrées aux services éducatifs.*

Ainsi, comme parent, vous détenez l'entière responsabilité quant à votre décision de retirer ou non votre enfant durant les jours scolaires. Vous devez être conscient que l'absence de votre enfant peut nuire à l'apprentissage et à la réussite de votre enfant. L'enseignant n'est pas responsable de reprendre les apprentissages faits lors de ces journées, ni de différer les évaluations ou de remettre les devoirs à l'avance.

### **LES RETARDS DU MATIN – SOLUTIONS DES ENFANTS**

Afin d'arriver à l'heure à l'école, certains élèves ont réfléchi à des stratégies qui pouvaient être utilisées par les retardataires. Voici quelques exemples :

- Préparer la boîte à lunch et les vêtements la veille;
- Marcher pour venir à l'école au lieu d'être en voiture dans le trafic;
- Quitter la maison plus tôt;
- Se coucher et se lever plus tôt;
- Afficher son horaire ou sa procédure de la routine du matin;
- S'aider d'une minuterie;
- Interdire l'utilisation de l'écran ou limiter son usage à la fin de la routine du matin.

Dans leur réflexion, plusieurs enfants ont nommé leur inconfort lorsqu'ils arrivent en retard puisque la routine est commencée et parce qu'ils savent qu'ils dérangent le reste du groupe. Merci d'aider votre jeune, s'il en a besoin, à utiliser ses stratégies d'organisation.

### **ACTIVITÉS PARASCOLAIRES : FIN DE LA SESSION D'HIVER ET INSCRIPTIONS POUR LE PRINTEMPS**

Pour connaître la date de fin pour les activités parascolaires, session d'hiver, de votre enfant, nous vous invitons à visiter notre site web <https://autresorduboise.ecolesaintlaurent.ca/activites-parascolaires/>. De plus, la période d'inscriptions pour les activités du printemps aura lieu du 23 mars au 3 avril. La session débutera le 13 avril. Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, vous devrez le récupérer à l'entrée principale (secrétariat). Pour toutes questions, rendez-vous sur notre site web ou communiquez avec Éduc-Action.

### **OPÉRATION ENFANT SOLEIL – PORTE TON PYJ!**

Le jeudi 27 février dernier, les élèves participaient à la campagne Porte ton pyj au profit d'Opération Enfant Soleil. Lors de cette belle journée, vos enfants ont parlé d'entraide, de coopération et d'empathie. Nous avons amassé 2947,50\$. Un GRAND merci pour votre générosité!

### **PASSEPORT – SEMAINE DE LA RELÂCHE**

Nous avons procédé au tirage des prix offerts par la ville et l'école. Bravo à tous les participants et félicitations à nos élèves gagnants!



## **Gestion des demandes de traverses scolaires**

C'est avec plaisir que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) rend public, les critères d'évaluation d'une demande de traverse scolaire. Cette démarche fait aussi suite à l'engagement pris par le SPVM lors de la Commission de la sécurité publique.

### **Rappel des critères d'évaluation d'une traverse scolaire**

Ainsi, la méthodologie d'évaluation des traverses scolaires repose sur la détermination de l'indice de risque basé sur de nombreux critères tels que : le débit de la circulation croisant le passage, l'âge et le nombre d'écoliers, la vitesse de circulation, la largeur de la rue à traverser, la distance sécuritaire de freinage. Soulignons que ces critères objectifs sont proposés par l'Institute of traffic Engineers (ITE). Dans les cas où le nombre d'écoliers est inférieur à 15, les experts en sécurité routière recommandent de considérer tout autre moyen de protection avant d'y placer un brigadier scolaire.

Il est important de souligner qu'une demande de création d'une traverse scolaire doit être soumise, en premier lieu, au poste de quartier desservant le secteur. La démarche entourant l'analyse sera effectuée par l'équipe de cette unité. Par la suite, la Section de la sécurité routière du SPVM fera un retour sur la décision, au requérant.

Pour identifier le poste de quartier de votre secteur, nous vous invitons à consulter le site internet <https://spvm.qc.ca> sous l'onglet Police de quartier.

Toutes les demandes de créations de traverses devront être soumises pour analyse au poste de quartier du secteur concerné, **au plus tard le 23 mars 2020.**

### **Nous profitons de l'occasion pour rappeler quelques conseils de prévention :**

- Traverser aux endroits sécuritaires; aux intersections, aux passages pour piétons ou à un passage surveillé par un brigadier scolaire.
- Respecter les feux pour piétons. En l'absence de feux dédiés aux piétons, les élèves doivent traverser lorsque le feu de circulation est vert.
- Emprunter les rues désignées corridors scolaires pour se rendre à l'école.
- S'assurer d'être vu avant de traverser à une intersection.
- Regarder si des voitures arrivent avant de traverser.
- Garder une bonne distance avec les gros véhicules. Il est difficile pour les conducteurs de voir les enfants à cause de leur petite taille.
- Ne pas traverser la rue entre deux véhicules immobilisés ou stationnés.

## INFO-BRIGADIÈRE

Saviez-vous qu'en absence de signalisation routière ou de feux de circulation, les piétons et les cyclistes ont toujours la priorité. C'est le cas à l'intersection de Cavendish/Claude-Henri-Grignon avec le passage pour piétons et la piste cyclable. L'automobiliste qui souhaite effectuer un virage à droite à cette intersection doit céder le passage aux piétons et aux cyclistes qui s'apprêtent à traverser. C'est la loi. Les bons comportements attendus des automobilistes sont les suivants :

1. Signaler son intention de tourner à droite au moyen des feux clignotants indiquant le changement de direction.
2. Avancer jusqu'à la rencontre des deux chaussées (Cavendish et Claude-Henri-Grignon).
3. S'immobiliser en ligne droite sur Cavendish, à l'intersection, avant de céder le passage aux piétons et aux cyclistes lorsqu'ils sont présents.
4. L'automobiliste effectue ensuite le virage à droite dès que la voie est libre (aucun piéton et aucun cycliste dans les deux directions).
5. En plus, en présence d'un brigadier scolaire, l'automobiliste doit aussi observer ses signaux et respecter ses directives.

## SOUVENIRS DU MOIS DE FÉVRIER



Bon mois de mars!

Vickie Viens, Marie-Josée Alarie et Isabelle Lemieux



# Mars 2020



dim.                      lun.                      mar.                      mer.                      jeu.                      ven.                      sam.

1 <sup>er</sup>	2 Congé de la relâche	3 Congé de la relâche	4 Congé de la relâche	5 Congé de la relâche	6 Congé de la relâche	7
8	9	10	11	12 Précolaire : Commedia dell'arte 4 <sup>e</sup> année : Ski au mont Gabriel	13	14
15	16 4e année : Ski au mont Gabriel	17 Précolaire : Prof Dino	18 Précolaire : Prof Dino	19 Activités coup de cœur!	20 Volet sport (3e cycle) : Ski au mont Gabriel	21
22	23 Début des inscriptions pour les activités parascolaires, session printemps  Volet sport (3e cycle) : Ski au mont Gabriel	24	25 1 <sup>re</sup> année : Visite de l'auteur Gabriel Anctil	26 1 <sup>re</sup> année : Visite de l'auteur Gabriel Anctil	27	28
29	30	31 040 : Commedia Dell'Arte  Fin de la période d'inscriptions 2020-2021	1 <sup>er</sup> avril	2	3 Fin des inscriptions pour les activités parascolaires, session printemps	